

un peu basses, surmontées aussi elles-mêmes quelquefois d'une petite ouverture.

La deuxième cour, plus ou moins grande, servait au logement des pères et quelquefois aussi au pensionnat qui accompagnait le collège d'externes principalement destiné aux enfants de la ville. Cette cour reçoit rarement un portique sur toutes ses faces ; il y en a toujours un en prolongement de celui de la première cour et souvent un autre sur la façade opposée.

La construction générale est ordinairement simple et économique; les villes faisant, du reste, presque toujours, les frais de ces constructions, n'auraient pu subvenir à des ornements dispendieuses. En conséquence, les embellissements, qu'on peut constater appartiennent, pour la plupart, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xviii<sup>e</sup>. Alors ce furent les Jésuites eux-mêmes qui opérèrent ces travaux avec leurs propres ressources ou avec des dons particuliers.

Il faut reconnaître aussi, et en dehors de toute idée préconçue, que la création des collèges, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et au commencement, du xvii<sup>e</sup> répondait à un besoin impérieux. Les villes, peu nombreuses, qui possédaient déjà des établissements, se trouvaient en face de difficultés inextricables pour leur administration et souvent dans l'impossibilité absolue de se procurer des recteurs et professeurs. Les jésuites se firent prier et supplier pour consentir à régir les collèges existants ou à en établir de nouveaux.

Qu'on n'oublie pas surtout d'observer que ces créations ne purent s'opérer qu'avec la ratification spéciale du souverain et que les parlements, hormi celui de Paris, s'y montrèrent très-favorables.

Constatons enfin, à la honte de notre époque, que ces